ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DE FRANCE.

TANDIS que toute la nation livrée encore à cette allégreſſe générale de la liberté régénérée à la ſuite de ce jour mémorable dans les faſtes des nations ; tandis que cette ivreſſe patriotique étoit ſi vivement partagée par une cité toujours fidele, toujours ſoumiſe, toujours réligieuſe obſervatrice d'un ſerment ſi ſouvent répeté & renouvellé pompeuſement dans ce jour ſolemnel ; faut-il, Meſſieurs, qu'un membre du corps légiſlatif, reſpectant aſſez peu un caractere ſacré, ſoit devenu l'organe de l'impoſture, dans l'enceinte & en préſence du ſénat auguſte, qui donne des loix au plus floriſſant empire de l'univers ?

Juſtement indignés, profondément affectés des imputations les plus criminelles, les citoyens de Villeneuve - les - Avignon s'honoreront ſans doute, de dépoſer leur vive ſenſibilité & l'amertume de leur douleur dans le ſein des peres de la patrie.

La délibération du conſeil général de la commune juſtifie toute l'étendue de leur patriotiſme, de leur dévouement à la choſe publique, de leur ſoumiſſion ſans bornes à vos décrets & dont l'exécution s'eſt maintenue au milieu de l'ordre de la paix jamais altérée par le plus léger murmure, & à l'abri des orages qui ont agité la France & les contrées voiſines.

Les malheurs d'Avignon, ces malheurs multipliés par des proſcriptions ſanguinaires vous ſont connus . . . . . l'eſprit répugne à les rétracer.

Envain, M. Bouche (car il faut le nommer) chercheroit-il à atténuer par des calomnies dépourvues de toutes preuves & de toute vraiſemblance, le mérite d'une ſécourable hoſpitalité accordée par des voiſins, aux citoyens fugitifs de cette ville infortunée, échappants aux peines, aux excès d'une popu-

lace effrénée, ivre de ſang & de fureur * & qui peut-être encore n'en eſt pas raſſaſiée ?

Cette vertu compatiſſante, la premiere que preſcrivent les loix de la nature & de la ſociété, ſeroit donc devenue un crime au mépris des droits de l'homme que vous avez conſacrés par vos préceptes ?

Eh bien ! Meſſieurs, ce ſecours hoſpitalier exercé envers des voiſins, des amis, des parens de tout état, de toute profeſſion, n'a pû être publiquement reproché aux citoyens de Villeneuve, il a fallu des prétextes ſans doute pour s'en venger & par une prévarication vraiment criminelle, on n'a pas craint d'y ſubſtituer des délits impoſteurs dont une bouche impure a oſé ſouiller le ſanctuaire de la vérité, en y donnant une publicité légale, qui a propagé dans toutes les parties du royaume.

M. Bouche, accuſe les citoyens de Villeneuve, » qui ont ſeuls » entendu le cri des malheureux de n'avoir pas volés à leur » ſecours : » & quel ſecours plus efficace que de les ſouſtraire à la mort qui les pourſuivoit, aux affreux ſupplices dont ils avoient été les témoins & qui peut-être leur étoient préparés ?

Les citoyens de Villeneuve, n'ont pas volés à leur ſecours ? & quand un premier mouvement des principaux officiers des gardes nationaux, les a porté de ſe rapprocher des murs enſanglantés d'Avignon, qu'ont-ils rencontrés ſur leur bord ? le cadavre d'un de leurs anciens citoyens, immolé à une fureur vengereſſe. Qu'ont-ils éprouvé pour prix de leur empreſſement ? Des obſtacles, des ménaces dont ils euſſent été les victimes, s'ils avoient tenté de les ſurmonter. Et ce ſecours ſi voiſin & qui pouvoit-être ſi prompt, a-t-il été demandé par le corps municipal d'Avignon qui le réclamoit au loin ? ... Il a reconnu le tort qu'il a fait à l'empreſſement de ſes généreux voiſins, (comme il conſte par la lettre qu'il écrivit de mouvement à la municipalité de Villeneuve), & par laquelle, il attribue le defaut d'une invitation ſi naturelle, » à un oubli plutôt qu'à » un ſentiment d'indifférence ſi contraire au patriotiſme & aux » liaiſons d'amitié qui ont toujours exiſté entre les deux ville. » (§)

Non content d'une inculpation ſi authentiquement démentie, M. Bouche ſe permet encore d'avancer outrageuſement » que » dix-huit mille cartouches ont été fabriquées, à ce qu'on aſſure, » à Villeneuve, où l'on ourdit de noirs & perfides complôts. »

(*) Expreſſion de la lettre de la Municipalité d'Orange, à MM. leur député du 12 Juillet 1790.

(§) Cette lettre eſt jointe à la préſente adreſſe.

Cette accusation devient d'autant plus grave qu'elle semble tenir à la cause des troubles qu'il attribue aux provinces méridionales, dont il se déclare l'organe, que cet accusateur si dangereux par la place qu'il occupe prouve de pareils forfaits : & les citoyens de Villeneuve se devouent tous aux justes punitions que la rigueur des loix leur inflige, ou qu'il nomme les dénonciateurs. Mais si une accusation aussi téméraire est faussement hasardée, quelle doit être la peine du calomniateur & d'une prévarication d'autant plus criminelle, qu'elle prostitue le ministére le plus saint, letemple sacré de la loi.

Ce n'est point-ici un simple particulier compromis par une fausse inculpation, c'est une cité entiere, c'est un corps estimable de citoyens exposé à la flétrissure de toute la nation pour avoir preparé de complots ténébreux & les moyens de les exécuter.

Seroit-ce à l'instigation ou par les pratiques des fugitifs Avignonois renfermés dans leur enceinte que ces infâmes projets auroient été trâmés ? hélas, les infortunés ! paisibles dans leur azile, encore tremblans par le souvenir des plus cruels spectacles & des dangers qu'ils ont couru ; leur esprit accablé ne laisse à des cœurs déchirés que le sentiment d'une gratitude pour des hôtes attendris. Quoi, c'est l'élan, c'est l'expression cent fois répétés de leur réconnoissance qui agite, qui irrite des ennemis cruels ? ce tourment du crime multiplie des jactances & des ménaces qui eussent exigé des précautions, si la barriere qui sépare les deux villes n'avoit rassuré les Citoyens de Villeneuve sur des entreprises redoutées encore par ceux d'Orange dont l'entremise & les secours dirigés par un magistrat aussi vertueux que patriote ont arrêté des flots de sang & arraché à la mort des malheureux proscrits, qui gémissent encore dans les fers. Qu'il soit permis de le dire : ces généreux citoyens doivent être auprès de vous les oracles de la vérité, comme ils ont été les anges tutélaires de la malheureuse Ville d'Avignon. C'est dans leurs sentimens sécourables que les citoyens de Villeneuve trouveront l'apologie de ceux qui les ont animés.

Qu'elle que puisse donc être la cause suggérée ou intéressée, connue ou secréte des teméraires inculpations de M. Bouche, les citoyens de Villeneuve, fiers du sentiment de leur conscience, rassurés par celui de leur patriotisme, peuvent donc avancer avec une hardie confiance, que si la calomnie est un crime dans l'ordre civil, le crime augmente dans l'ordre politique

quand il émane de l'abus du plus ſaint des devoirs ; & bien plus encore quand un des repréſentans de la nation l'accrédite par le poids de ſon aſſertion au mépris d'une probité, qui épurée par vos principes devoit être à l'abri d'un pareil genre de prevarication ; la ſageſſe, la juſtice du pouvoir ſuprême que vous exercés, vous font un devoir de la proſcrire, de faire punir comme une forfaiture, l'abus d'un miniſtère ſacré & comme un attentat national qui porte atteinte à l'honneur d'une cité ſage, fidelle, & ſoumiſe, honneur qui intéreſſe toutes celles du royaume, expoſées à la même difamation.

Mais si la nation entiere doit attendre cette juſtice de l'auguſte aſſemblée nationale, les citoyens de Villeneuve, la réclament avec une confiance égale à leur ſoumission & à leur reſpect.

COPIE de la Lettre, écrite par la Municipalité d'Avignon, à celle de Villeneuv e-les-Avignon, le 15 Juin 1790.

MESSIEURS,

AU moment où ſe fit dans notre Ville l'exploſion qui l'a miſe à deux doigts de ſa perte, la plupart de nous ſe trouvant diſperſés, écrivirent aux gardes nationales françaiſes nos alliées & aux municipalités pour leur demander du ſecours. Vous avez ſû avec quelle célérité ce ſecours eſt venu & combien il nous a été utile pour ramener le calme parmi nos malheureux concitoyens.

Nous n'aurions pas manqué, meſſieurs, de vous demander le même ſervice, perſuadés d'avance de votre généroſité, mais la préocupation dans laquelle nous nous trouvions, nous fit perdre de vue, ce ſecours le plus prochain. Nous ſerions au déſespoir que vous puſſiés attribuer cet oubli, à quelque ſentiment d'indifference, nous connoiſſons trop votre patriotiſme & les liaiſons d'amitié qui ont toujours exiſté entre nos deux Villes, & nous ne déſirons que de les voir reſſerrer encore plus par une fédération poſitive, qui ne faſſe de vos citoyens & de vos gardes nationales, ainſi que des notres, qu'un peuple de freres. Nous verrons arriver ce moment avec la plus grande & la plus douce ſatisfaction.

Nous ſommes avec les ſentimens de la plus inviolable fraternité,

Vos très-humbles & obeiſſans ſerviteurs,

Les maire & officiers municipaux d'Avignon.

RICHARD, RAPHEL, AUDIFFRET le jeune, LAMY, GERARD, officiers municipaux.